

Message du Conseil communal aux citoyens de la commune Le Mouret pour les investissements 2019

Tractanda n° 2.2.1

620.501.34 *Route - Réfection route de Bonnefontaine*

Au fil des ans, cette route s'est bien dégradée. Usure de la couche de roulement, trous dans la chaussée, affaissement aux abords des regards, déchaussement de la ligne de pavés séparant le trottoir de la voie de circulation : autant d'éléments qui nécessitent une remise en état de cette route.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

Tractanda n° 2.2.2

620.501.35 *Route - Réfection route de Steffrüss*

La partie supérieure de cette route est en très mauvais état. Les banquettes sont à reconstruire. La couche de roulement s'est déformée. La grille inférieure de récupération des eaux doit être remplacée. La réfection de ce tronçon est nécessaire.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

Tractanda n° 2.2.3

620.506.7 Edilité - achat tracteur

Il s'agit de remplacer l'actuel tracteur NewHolland de 37 CV acheté en 2008. Il est équipé d'une tondeuse ventrale, d'un bac de ramassage, d'une lame à neige et d'une saleuse.

Ce tracteur sert au déneigement des trottoirs et à la tonte du terrain de foot et des places de jeux.

Il a actuellement 2500h de travail ; une moyenne de 250h/an est considérée comme une utilisation importante pour un tracteur de ce genre.

Ce tracteur montre les faiblesses suivantes :

- Pompe hydraulique à remplacer, le relevage « trois points » ne soulève plus le bac de ramassage
- La partie électrique doit être complètement refaite
- Les axes de relevage sont usés et doivent être remplacés
- Diverses fuites d'huile

Une estimation des réparations nécessaires se monte à plus de Fr. 5000.-

Considérant l'âge, ses heures au compteur et son entretien nécessaire, il est proposé son remplacement par l'achat d'un tracteur neuf.

Il s'agit du même genre de tracteur, même puissance et même équipement. La tondeuse ventrale également usée et faisant partie de l'équipement standard du tracteur est aussi remplacée.

Le montant proposé à l'investissement tient compte de la reprise du tracteur actuel.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

Tractanda n° 2.2.4

710.501.24 *Épuration - Collecteur Bonnefontaine-Village*

En vue de la réfection de la route de Bonnefontaine, voir tractanda point n° 2.2.1, nous nous sommes posé la question sur l'état des infrastructures de cette route et de ses environs.

L'état des collecteurs se détériore aussi et un manque de capacité est apparu en rapport avec le bassin versant. Le Conseil communal, conscient de ses responsabilités envers vous, citoyennes et citoyens, tant du point de vue sécurité face aux inondations et précipitations toujours plus intenses, tant du point de vue financier et après analyse approfondie, a jugé opportun de remplacer les collecteurs lors de la réfection de la route.

Un assainissement ultérieur serait beaucoup plus coûteux et cela créerait une 2^{ème} vague de nuisances par de nouveaux travaux.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

Commune Le Mouret – Secteur Bonnefontaine
Mesures de protection contre les inondations – assainissement route de la Schurmatta
Augmentation de la capacité du collecteur du village
Estimation des coûts

▪ **Objectif**

Supprimer les risques d'inondations sur le nouveau projet d'immeuble, principalement causés par le bassin versant rural directement connecté (voir situation page suivante), assainir les eaux du secteur en système séparatif (Schurmatta, montant voté l'année dernière). Augmenter la capacité du collecteur de la route du village / route de St-Sylvestre et protéger les habitations du ruissellement de surface en amont du collecteur.

▪ **Remarque**

Le projet de l'immeuble mis en consultation devrait prendre en compte le risque lié au ruissellement de surface (création d'un point bas sur le passage de l'écoulement de surface). Les accès au sud (terrasse au 1^{er} étage), au nord (parking) et latéralement (accès à pieds de part et d'autre du bâtiment) sont particulièrement vulnérables.

▪ **Estimation des coûts pour le projet et la réalisation**

| | | |
|---|--|----------------|
| Collecteur de la route du village / route de St-Sylvestre | | |
| Collecteur Ø 40 et 50 cm longueur 400 m jusqu'à l'exutoire, y compris frais secondaires | | 420'000.-- |
| Total général TTC | | Fr. 420'000.-- |

Remarque : l'appréciation des coûts est de plus ou moins 20 %

Johann Pury

Fribourg, le 24 septembre 2018
Modifié, le 14 novembre 2018

Annexe : situation

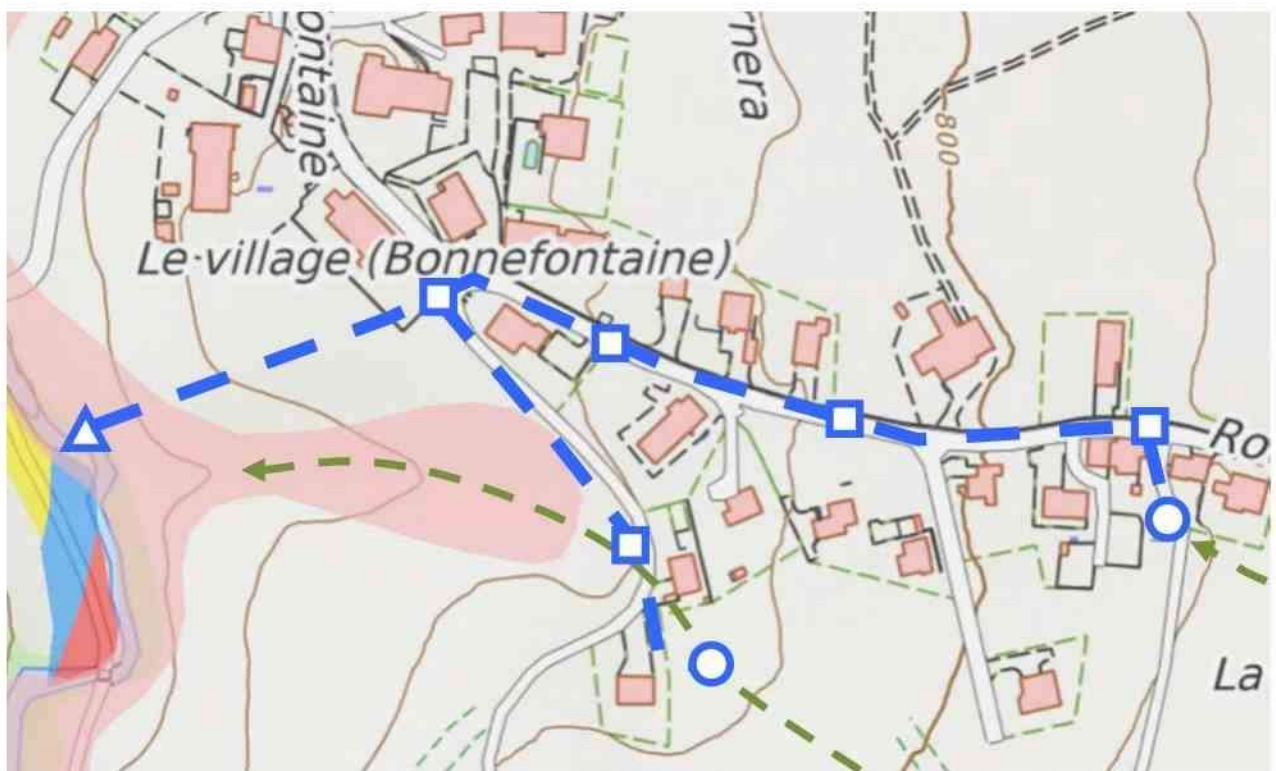


sa ingénieurs
hydrauliciens






N. réf.: 719-05/JP, jp
F:\719\01-10\71905Bulliard.doc

Commune Le Mouret – Secteur Bonnefontaine
Mesures de protection contre les inondations – assainissement route de la Schurmatta
Augmentation de la capacité du collecteur du village

Situation 1 : 2'500



Légende :

-  Ouvrages de récolte des eaux de surface
-  Exutoire
-  Récotte des eaux de chaussée
-  Collecteur projeté
-  Ecoulement de surface

Fribourg, le 24 septembre 2018
Modifié, le 14 novembre 2018

Grand'Places 14

1700 Fribourg

Tel 026 322 12 17

Fax 026 323 13 59

www.ribi.ch

Tractanda n° 2.2.5

710.501.25 *Epuration - Collecteurs Quartier Le Mont*

Printemps 2018. Une série d'orages de fortes intensités est venue troubler la quiétude de notre commune. Plusieurs secteurs ont été touchés avec pour conséquences des inondations, surtout au lieu-dit « Sur le Mont ». Ces orages deviennent répétitifs et surtout plus intenses. Dérèglement climatique oblige.

Les propriétaires subissent énormément de désagréments et surtout leurs assurances mettent le haut-là et refusent de payer les dégâts. Elles rappellent aux propriétaires la responsabilité de la commune face à ces catastrophes.

Le Conseil a entendu les appels au secours de ces propriétaires et aussi vous propose la solution pour assurer la sécurité de ces habitations.

Mesure 1 :

Il est impératif de remplacer le collecteur d'eaux claires entre les chambres 802 et 509. Ce tronçon, sous dimensionné, bloque l'évacuation par étranglement de tout le quartier « Sur le Mont ». Ceci est vraiment prioritaire. Le nouveau collecteur de plus gros diamètre éliminera cette problématique d'étranglement.

Mesure 2 :

Afin de décharger les collecteurs amonts du quartier, d'avoir une évacuation améliorée des eaux pluviales, il est nécessaire de créer un nouveau collecteur, depuis la chambre 406, en direction de la chambre 804 et 802 d'où part le collecteur présenté en mesure 1 au niveau de l'arrêt de bus. Cette solution garantit la sécurité du quartier face aux intempéries futures.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

Commune Le Mouret – Secteur : Sur Le Mont
Mesures de protection contre les inondations / remplacement des collecteurs d'eaux mélangé
Mesure 1 : prioritaire
Estimation des coûts

▪ **Objectif**

Supprimer les inondations fréquentes des habitations observées dans le secteur « Sur le Mont ».

▪ **Remarque**

Mesure 1

Suite à la mise en fonction du collecteur béton Ø 400 mm en attente entre les chambres 160 et 802.

Remplacement des collecteurs d'eaux claires Ø 350 à 400 mm entre les chambres 802 et 559 par un nouveau collecteur type PP SN 16 500/454 mm.

Mesure 2, variante route

Suite à la réalisation de la mesure 1 (prioritaire), réalisation d'un nouveau collecteur entre les chambres 406 et 438. Le collecteur existant entre les chambres 406 et 438 reste en service mais est déconnecté du bassin amont au niveau de la chambre 406. Le nouveau collecteur traverse sur environ 30 m les parcelles privées, puis suit la route communale jusqu'à la chambre existante 438.

▪ **Estimation des coûts pour le projet et la réalisation**

Ouvrages de récolte des eaux de surface

Collecteur Ø 500/454 mm longueur 75 m, y compris reprises et deux traversées de route

Honoraires, TVA, divers et imprévus

| | | |
|-----------------------------|-----|-----------|
| Total général TTC, mesure 1 | Fr. | 75'000.-- |
|-----------------------------|-----|-----------|

Remarque : l'appréciation des coûts et de plus ou moins 20 %



sa ingénieurs
hydrauliciens

Ouvrages de récole des eaux de surface

Collecteur Ø 400 mm longueur 180 m (tracé dans route)

Honoraires, TVA, divers et imprévus

| | | |
|-----------------------------|-----|------------|
| Total général TTC, mesure 2 | Fr. | 165'000.-- |
|-----------------------------|-----|------------|

Remarque : l'appréciation des coûts et de plus ou moins 20 %

Coûts totaux

| | | |
|----------|-----|-----------|
| Mesure 1 | Fr. | 75'000.-- |
|----------|-----|-----------|

| | | |
|--------------------------|-----|------------|
| Mesure 2, variante route | Fr. | 165'000.-- |
|--------------------------|-----|------------|

| | | |
|---|------------|-------------------|
| Total général TTC, mesure 1 et 2 | Fr. | 240'000.-- |
|---|------------|-------------------|

Fribourg, le 28.08.2018

Christian Sturny

Annexe : situations mesure 1 et 2

Grand'Places 14

1700 Fribourg

Tel 026 322 12 17

Fax 026 323 13 59

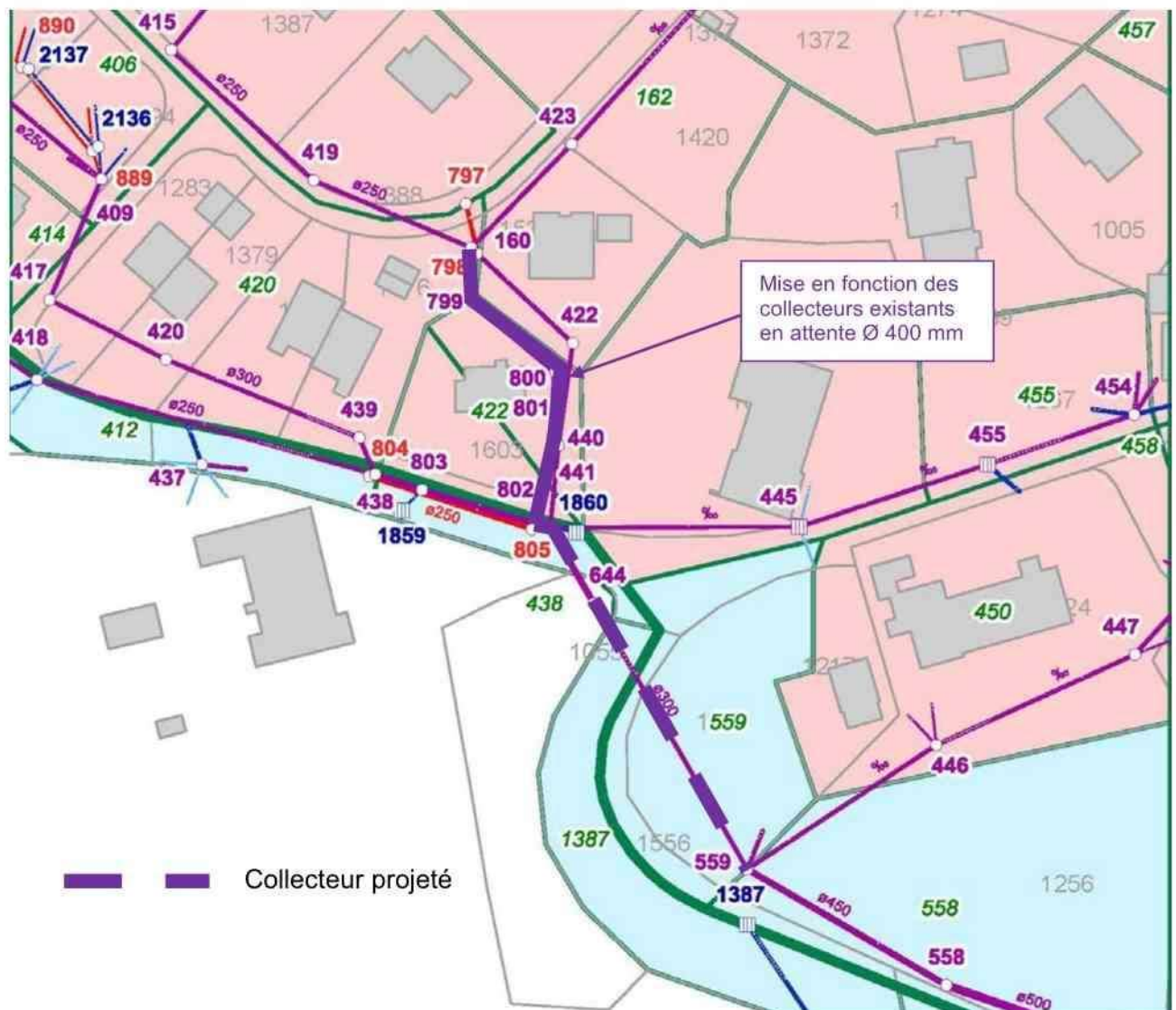
www.ribi.ch



sa ingénieurs
hydrauliciens

N. réf.: 719-05/JP, jp
F:\719\01-10\05\Sur Le Mont\71905BudgetSurLeMontM1.doc

Commune Le Mouret – Secteur : Sur Le Mont
Mesures de protection contre les inondations / remplacement des collecteurs d'eaux
mélangés
Mesure 1 : prioritaire



Fribourg, le 28.08.2018

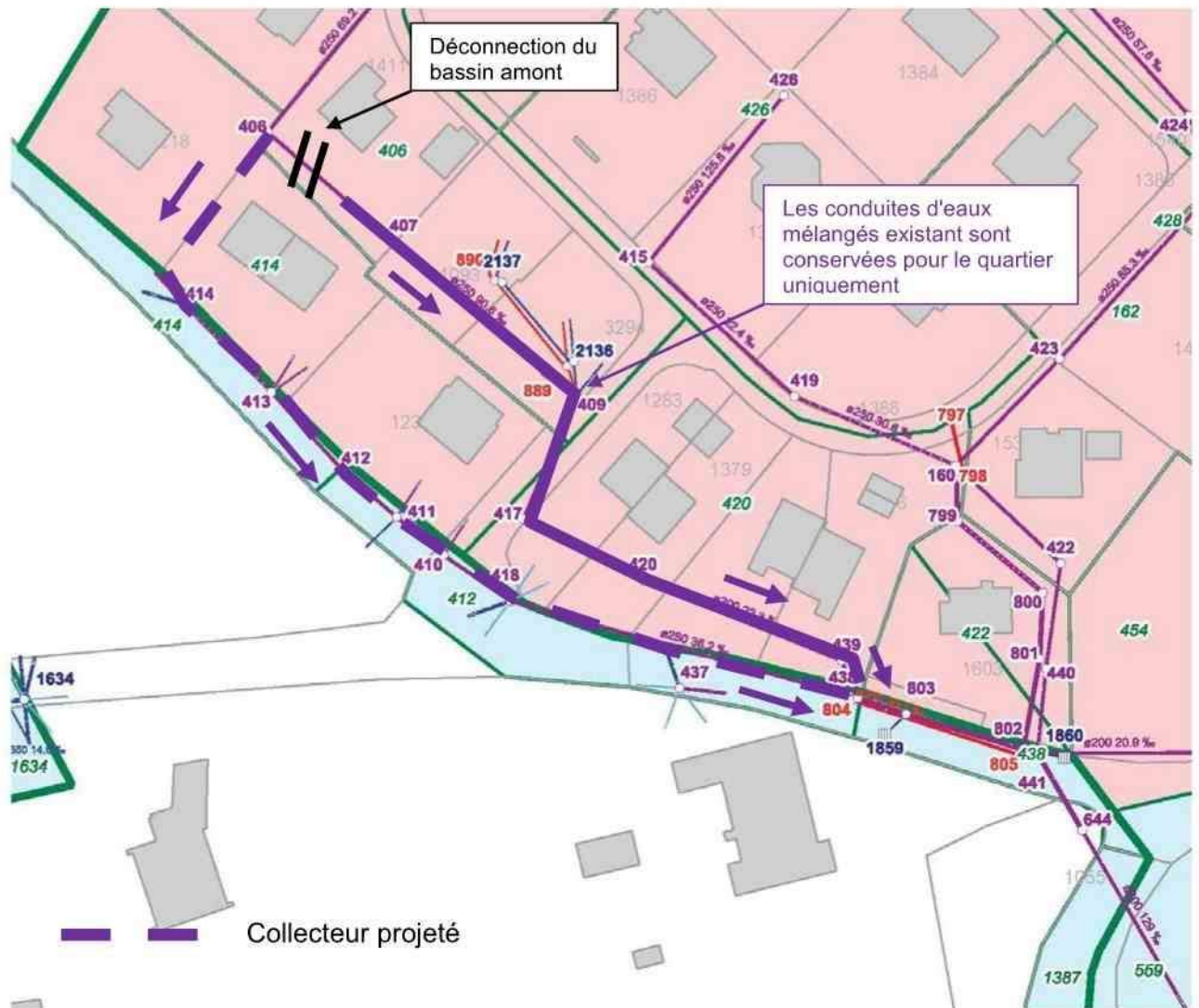
Grand'Places 14

1700 Fribourg

Tel 026 322 12 17

Fax 026 323 13 59

www.ribi.ch

Commune Le Mouret – Secteur : Sur Le Mont
Mesures de protection contre les inondations / remplacement des collecteurs d'eaux
mélangé
Mesure 2 : variante route

Fribourg, le 28.08.2018

Grand'Places 14

1700 Fribourg

Tel 026 322 12 17

Fax 026 323 13 59

www.ribi.ch

Tractanda n° 2.2.6

942.500.1 *Achat de terrain pour la construction de l'école*

L'assemblée communale du 25.04 2013, a voté un crédit d'étude pour la transformation et l'agrandissement de l'école de Praroman.

Les parcelles RF 1256 et RF 3357, situées en contrebas de l'école, sont en zone d'intérêt général dans le Plan d'aménagement local.

Une zone d'intérêt général est réservée aux bâtiments, équipements et espaces d'utilité publique au sens de l'art. 116 LATeC.

Concernant l'article RF 1256, d'une surface de 3'430 m², une promesse d'échange a été signée le 16 mars 2015 entre le propriétaire et la commune, elle a été prolongée en date du 20 décembre 2016 pour avoir dorénavant une durée allant jusqu'au 31 décembre 2019. Suite au décès du propriétaire, la succession nous a écrit en date du 2 mai 2018. Par ce courrier, elle nous demande de respecter nos engagements et nous indique que la promesse d'échange ne sera pas renouvelée, la succession souhaite liquider ses affaires au plus vite.

Concernant l'article RF 3357, d'une surface de 1905 m², une vente a été signée entre le propriétaire et la commune en date du 24 novembre 2016. L'acte est passé sous condition suspensive de l'entrée en force d'une décision d'approbation de la transaction par l'assemblée communale d'ici au 31 mars 2019, à défaut, la vente sera caduque.

Constatant que ces terrains sont en zone d'intérêt général, qu'ils sont primordiaux pour le futur de notre commune et que les délais d'acquisition arrivent à terme, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter cette dépense.

